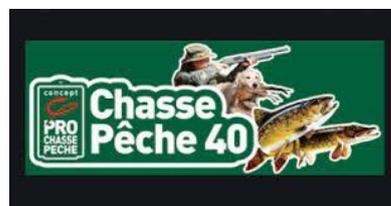




32^{ème} Championnat de France Jeunes

Bord de mer et lancer poids de mer

22 au 26 août 2023



JMBconcept



LE MOT DU MAIRE

La commune de Bias (700 habitants) est heureuse de vous accueillir pour les 32^{ème} Championnats de France jeunes Bord de mer et Lancer.

Les jeunes pêcheurs âgés de 6 à 18 ans se retrouveront sur la plage de LESPECIER (commune de Mimizan) et notre ville met à disposition les infrastructures nécessaires au bon déroulement de cette compétition.

Je remercie l'équipe du SCC BIAS pour son dynamisme et son dévouement, bien décidée à relever ce challenge.

Je souhaite à tous les pêcheurs et aux accompagnateurs un bon séjour et beaucoup de réussite.

*Elisabeth ETCHEVERRIA
Maire de Bias*





LE MOT DU PRESIDENT

Les membres du Surfcasting Club de Bias et moi-même sommes très heureux de vous accueillir sur notre plage landaise à l'occasion du Championnat de France.

Nous aurons à cœur de faire de cette compétition une réussite en terme d'organisation et nous comptons sur vous, les compétiteurs, pour que cet évènement soit un succès.

Nous vous souhaitons à tous, compétiteurs, accompagnateurs, familles un excellent séjour parmi nous.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions (tél : 06.78.69.40.31).

Vincent LAFITTE
Président





LE MOT DU RESPONSABLE JEUNES

Les Landes et plus particulièrement le club du "SCC BIAS » accueillent cette année le championnat de France jeunes de pêche de bord de mer et de lancer.

L'édition 2023 de cet incontournable rendez-vous de notre jeunesse sera comme toujours un moment privilégié pour notre fédération.

Après les aléas "Covidien" le championnat de France 2023 doit montrer toute la résilience de votre engagement dans les écoles de pêche et les clubs pour que la participation soit un intérêt majeur pour vous tous.

Ces premières expériences de compétition nationale sont vitales pour nos jeunes, pour vous les clubs, pour nous fédération... Alors, participez nombreux !!!!!

Gageons une nouvelle fois que convivialité, bonne humeur et compétition de haut niveau dans le respect des règles de notre sport favori, cohabiteront pour faire de ce 32^{ème} championnat de France jeunes un souvenir inoubliable.

La Fédération souhaite, à vous tous, participants, accompagnateurs et organisateurs un excellent championnat de France jeunes 2023.

Benjamin MORGA
Président Commission jeunes





PROGRAMME

JOUR 1 : MARDI 22 AOUT 2023

- 15h Accueil des participants en formule hébergement
- 17h Briefing compétition, contrôle des licences (certificat médical obligatoire) et tirage au sort
- 20h Dîner : Centre Lac et Océan

JOUR 2 : MERCREDI 23 AOUT 2023

- 5h30 Petit déjeuner
- 8h Début 1^{ère} manche de pêche (PM 9H16 Coef 59)
- 11h30 Fin 1^{ère} manche de pêche
- 13h Repas Centre Lac et Océan
- 14h Classement Salle des Chênes
- 20h Dîner Centre Lac et Océan

JOUR 3 : JEUDI 24 AOUT 2023

- 6H30 Petit déjeuner
- 8h Accueil des lanceurs catégorie « cadets-juniors »
- 8h30 Début des lancers
- 12h Repas Centre Lac et Océan
- 13h30 Accueil des lanceurs catégorie « poussins-benjamins-minimes »
- 14h Début des lancers
- 20h Dîner Centre Lac et Océan

JOUR 4 : VENDREDI 25 AOUT 2023

- 5h30 Petit déjeuner
- 8h Début 2^{ème} manche de pêche (PM 11H22 Coef 40)
- 11h30 Fin 2^{ème} manche de pêche
- 13h Repas Centre Lac et Océan
- 14h Classement Salle des Chênes
- 19H30 Repas de clôture Salle des Chênes à Bias

JOUR 5 : SAMEDI 26 AOUT 2023

- 9H Restitution des logements
- 10H Proclamation des résultats Salle des Chênes à Bias



TIRAGE AU SORT

Il sera réalisé informatiquement par la sous-commission Bord de mer de la FFPS.

Vous munir des licences validées par le médecin (à défaut de validation, présentation d'un certificat médical).

Des stands de présentation de matériels de pêche seront mis en place par nos partenaires.

17h00 TIRAGE AU SORT ET PRESENTATION DE LA COMPETITION

CLASSEMENT JOURNALIER

Le classement des manches sera réalisé à 14 heures après chaque manche. Il sera établi à la salle des Chênes Rue de l'Herté Pierrot 40170 BIAS.

Tous les participants désirant y assister seront les bienvenus.

Le classement de la 1^{ère} manche de pêche sera disponible sur le site de la sous-commission Bord de mer :

<https://ffpsborddemer.asso-web.com>

Des stands de présentation de matériels de pêche seront mis en place par nos partenaires.





HEBERGEMENT



CENTRE DE SEJOURS LAC ET OCEAN
7 ROUTE DE CARQUEBIN
ALLEE DU RAZ
40200 MIMIZAN

60 places disponibles

Attention : Pas de frigo dans les chambres. Les draps et les couvertures sont fournis.

Duvets et sacs de couchage interdits

CONTROLE DES LICENCES, REPAS DE CLOTURE

REMISE DES RECOMPENSES

SALLE DES CHENES rue de l'Herté Pierrot 40170 BIAS



ZONE DE PECHE



L'accès à la plage se fait par la route de Lespecier depuis BIAS.

Le parking se trouve sous les pins. Des véhicules 4X4 seront sur la plage pour amener les compétiteurs à leur poste de pêche.

ZONE DE REPLI : COURANT à MIMIZAN



Copyright Plages.tv



ZONE DE LANCER

Google Maps

Vous pouvez saisir des commentaires dans cette zone.

Annuler

Imprimer



Le terrain de lancer se trouve route d' Escource 40170 MEZOS sur la D63

A Bias prendre direction ONESSE Départementale 38

COORDONNÉES GPS : 44.094967, -1.141950

Un fléchage sera mis en place.





La plage

La plage de LESPECIER est une plage sauvage située à l'ouest de Bias et au sud de Mimizan plage. L'environnement est totalement désertique : forêt, dune, plage de sable fin. Le parking est situé sous les pins. L'accès à la plage se fait par une piste « en dur ».



La pêche

Matériel recommandé : Cannes de surfcasting de 4 à 5 mètres de longueur pour une puissance de 100 à 250g , pique ou trépied, moulinet à tambour fixe muni de fil de 16 à 35 centièmes selon les conditions avec arraché, seau de pêche pour le no-kill obligatoire à amener par le compétiteur, plomb de 100 à 200g , grappins.

1 seule canne en action de pêche.

Poissons

A cette époque de l'année, on trouve : orphie, bogue, sole, turbot, bar, bar moucheté, rayé, sar, griset, mullet, vive petite et grande





Conditions de pêche

Il sera autorisé de rentrer dans l'eau pour lancer, et ce au niveau du genou maximum.

Un commissaire est prévu tous les 5-6 pêcheurs ainsi qu'un responsable par zone.

Seuls les poussins sont autorisés à avoir un accompagnateur identifié sur le poste de pêche.

Le compétiteur doit être autonome et ne peut bénéficier d'une aide extérieure qu'en cas de force majeure.

Le public devra se trouver derrière la rubalise .

La pêche se fera à marée montante : attention au matériel lorsqu'il est nécessaire de « reculer ».

Les appâts

Ils fonctionnent tous : demi-dures, dures, vers de sable (miracle), arénicoles, tubes, pistiches.

Commande d'appâts



CHASSE PECHE 40

NICOLAS KASTLER

314 Rue Antoine Becquerel 40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT

Téléphone : 05.58.79.69.76

Mail : chassepeche40@hotmail.fr

Horaires : 8h30-12h 14h-19h

Les appâts seront livrés à la salle des Chênes à Bias



CDF LANCER POIDS DE MER 2023

Les organisateurs et les participants s'engagent à respecter les règles de bases à savoir les règles de sécurité, d'esprit sportif et d'environnement.

Matériel

- Canes et moulinets

Les canes devront avoir au minimum 4 anneaux, sans limitation de longueur.
Les moulinets pourront être à tambours fixes ou tournants.

- Les fils

Pour des raisons de sécurité : exclusivement en nylon, de préférence de couleur fluo.
Diamètres minimums suivants :

| TAMBOUR FIXE | | |
|--------------|-----------------|---------|
| Plomb | Fil du moulinet | Arraché |
| 100 g | 25/100 | 57/100 |
| 125g | 25/100 | 57/100 |
| | | |

Arraché conique autorisé

- Les plombs

Plombs fournis par l'organisateur. Chaque plomb sera lancé au moins 3 fois.

| Catégorie | 100g | 125g | 150g |
|-----------|------|------|------|
| Poussin | x | | |
| Benjamin | x | | |
| Minime | x | | |
| Cadet | | x | |
| Junior | | x | |



FICHE D'INSCRIPTION ACCOMPAGNATEUR

Nom du responsable dossier : Tél :

Comité:

Club :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

E-mail :

LES PRESTATIONS

Forfait séjour complet **210 €**

Du Mardi 22 au samedi 26 Août =€

Nombre.....X 210€

Du 22 août 15h00 au 26 août 9h00

+ repas de clôture

Repas de clôture seul **20€**

Nombre.....X 20€

=€

Repas de clôture à 19h30

le vendredi 25 août

TOTAL

=€

Chèque à l'ordre du SCC BIAS

60 Forfaits complets sont réservés et garantis.



CONDITIONS D'ENGAGEMENTS

La participation au championnat de France de lancer n'est pas une obligation. Toutefois il est nécessaire de consulter le règlement fédéral en rapport à une non participation.

La candidature ne sera prise en compte que si le paiement est juste et joint aux fiches d'engagement. Si le dossier est incomplet, il sera mis en attente de recevoir les pièces manquantes.

DOSSIER COMPLET AVEC PAIEMENT à envoyer sous pli recommandé avant le :

30 juin 2023

A l'attention de : Vincent LAFITTE, 1999 route du Lanin 40110 YGOS

Tél : 06.78.69.40.31

Mail : V.LAFITTE40@LAPOSTE.NET

Conditions de remboursement : Les chèques seront mis à l'encaissement la première quinzaine de juillet. Les remboursements éventuels seront étudiés par l'organisateur et seuls les cas de force majeure justifiés seront pris en compte.





LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PÊCHES SPORTIVES S'ENGAGE

Recommandations clés en matière de lutte contre le dopage

Les sportifs qui prennent des médicaments sont tenus de vérifier si ceux-ci figurent sur la liste des substances et méthodes interdites par AMA. (Agence Mondiale Antidopage)

Des précautions particulières doivent être effectuées lors de la prise d'antihypertenseurs, en particulier de diurétiques, qui sont disponibles à la fois comme préparations individuelles et en association avec d'autres médicaments normalement autorisés. Les diurétiques sont toujours interdits.

Pour ces raisons, chaque athlète doit vérifier la liste des substances interdites et, si nécessaire, demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT). L'exemption pour usage thérapeutique doit être accordée avant de prendre une substance interdite.

Un certificat ou l'ordonnance d'un médecin n'autorise pas en soi l'athlète à utiliser la substance interdite.

Tout athlète à droit de pratiquer un sport propre.

Commission médicale fédérale FFPS.